

Conseil du Centre

77^e session, Turin, 30-31 octobre 2014

CC 77/10/b

POUR INFORMATION

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

Rapport de synthèse de la 32^e session du Comité sur les activités de formation pour les employeurs

**tenue le 28 mars 2014
BIT, Genève, Suisse**

Membres présents:

M. K. De Meester
M. M. Mdwaba
M. M. Megateli
M. F. Muia
Mme A. Muñoz
M. A. Savané
Mme S. Tugschimeg

Mme P. O'Donovan
M. A. Klemmer
M. A. De Koster
Mme J. Schmitt
M. P. Salvai
Mme B. Maino

Conclusions du groupe des employeurs présentées à l'équipe de direction du Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT)

1. Le Comité sur les activités de formation pour les employeurs a examiné les activités réalisées par le Programme des activités pour les employeurs en 2013. Il se réjouit de l'excellent travail effectué par le Programme, qui a débouché sur un nombre accru de participants et sur une qualité et un impact élevés. Il salue également l'accent mis en permanence sur l'innovation et l'attention accordée aux demandes réelles des employeurs. Il note avec satisfaction l'augmentation des moyens mis à la disposition du Programme en 2013 par la Direction du Centre.
2. Le Comité approuve le plan de travail pour 2014. Il adhère aux grandes orientations du Programme, et en particulier à celle prise par un certain nombre de projets de premier plan, comme le renforcement des capacités de gestion efficace et efficiente du recrutement, le développement de nouveaux services au sein des organisations d'employeurs, ou encore le développement des capacités de ces dernières à influencer les politiques socioéconomiques par le plaidoyer et le dialogue social. Ces orientations répondent à des besoins réels des mandants.
3. De manière plus générale, le Comité souligne le grand potentiel du Programme des activités pour les employeurs et la nécessité que le Centre investisse plus dans les activités destinées à ces mandants, qui sont des éléments essentiels de la structure tripartite de l'organisation et assurent un retour direct pour le Centre sous de nombreuses formes. Le Comité appelle donc la Direction du Centre à poursuivre sa politique ambitieuse visant à atteindre, comme indiqué dans le Plan stratégique pour 2011-15, au moins 1 500 participants employeurs, et à dégager les moyens nécessaires à cette fin. Il insiste sur le fait que, lors de l'examen des objectifs assignés au Programme, la priorité doit rester d'atteindre un maximum de participants employeurs d'une manière innovatrice et orientée sur la demande.
4. Le Comité aborde la question du tripartisme. Il est satisfait de la nouvelle approche adoptée en 2011, qui confère un rôle plus actif aux programmes des activités pour les employeurs et les travailleurs dans l'intégration du tripartisme dans les activités du Centre. Il souligne l'importance d'une contribution active des employeurs dans le contenu des cours tripartites, afin de renforcer la pertinence des formations et de garantir que les points de vue de tous les mandants soient pris en considération, y compris dans le cadre des domaines de première importance.
5. Le Comité évoque également les activités destinées aux entreprises, notamment dans le domaine de la responsabilité sociale. Il réitère son point de vue, selon lequel le Programme des activités pour les employeurs doit être le point d'accès principal des entreprises, en travaillant en étroite collaboration avec les organisations d'employeurs nationales. Ce rôle central joué par le Programme doit se refléter dans l'organisation de formations destinées aux entreprises au niveau du Centre. Le Comité invite le Programme à intensifier ses initiatives dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.
6. Enfin, le Comité aborde la question de l'avenir du Centre dans son ensemble, à laquelle le financement du Programme des activités pour les employeurs – et donc son développement futur – est directement lié. Il note avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique adopté par le Conseil en novembre 2011. Pour conclure, le Comité réitère son attention particulière pour les progrès en matière:

-
- a) d'augmentation de la participation des employeurs (qui est actuellement toujours en dessous de l'objectif fixé dans les plans annoncés);
 - b) de garantie d'un financement stable à travers une meilleure mobilisation des ressources;
 - c) de réduction des coûts, en particulier des coûts généraux, de sorte à pouvoir affecter un maximum de moyens aux activités de formation;
 - d) d'intégration accrue du Centre avec le BIT.